

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

RÉUNIONS STATUTAIRES DU MOUVEMENT

(Genève, octobre 1989)

La VII^e session de l'Assemblée générale de la Ligue s'est tenue à Genève du 21 au 26 octobre 1989. Les délégués de 144 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont participé à cette session au cours de laquelle a été élu comme président de la Ligue, le Dr. Mario Villarroel, président de la Croix-Rouge du Venezuela et président ad interim de la Ligue depuis 1987. De même ont été élus les 8 vice-présidents de la Ligue et les 16 membres du Conseil exécutif ainsi que le Trésorier général.

Le compte-rendu des travaux de l'Assemblée générale paraîtra dans le numéro de janvier-février 1990 de la Revue.

On notera en particulier que l'Accord entre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Ligue) remplaçant l'Accord de 1969, ainsi que son interprétation de 1974, tendant à préciser, dans le domaine des secours, certaines de leurs compétences respectives, est entré en vigueur le 23 octobre 1989, date de son approbation par l'Assemblée générale de la Ligue. L'Assemblée du CICR, pour sa part, l'avait approuvé le 5 octobre 1989.

Le texte complet de l'Accord qui existe en anglais, français, espagnol et arabe, sera publié dans le numéro de janvier-février 1990 de la Revue.

Le Conseil des Délégués du Mouvement a tenu ses assises les 26 et 27 octobre 1989. Le texte des résolutions adoptées à l'issue de ses travaux figure ci-après (voir pp. 610-616). Quant au compte rendu des travaux, il paraîtra dans le prochain numéro de la Revue.
